

Initiatives ministérielles

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion n° 45

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 15, en retranchant la ligne 26, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mence le 1^{er} avril 1992 et 20c.».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion n° 10, inscrite au nom du député de Jonquière. Puisque le député n'est pas présent, quel qu'un d'autre pourrait-il. . .

Des voix: Non.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion n° 13

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 5, en retranchant les lignes 23 à 30, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le texte de la question référendaire est établi par une commission indépendante

(i) La composition de la commission est approuvée par la Chambre des communes à la suite de consultations entre les partis politiques comptant officiellement au moins douze députés à la Chambre.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Motion n° 16

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 5, en retranchant les lignes 42 à 45, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre le premier jour de séance suivant le jour de l'avis.

(5) Le débat terminé, mais au plus tard à l'expiration du troisième jour de séance de la Chambre qui suit le jour de l'avis et au cours duquel la motion est étudiée.».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 18

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 3, page 6, ce qui suit:

«(6) La motion n'est adoptée que si elle est appuyée par les deux tiers des voix exprimées par les députés présents.»